



Appel à candidatures

Le Parc national de Port-Cros recrute

Un/une Chef/fe de l'unité territoriale des îles d'or

fonctionnaire de catégorie A de l'une des trois fonctions publiques recruté(e) par voie d'affectation ou de détachement, possiblement ouvert aux candidat(e)s non titulaires

Poste vacant au 1er mars 2024

Poste basé au siège du Parc national de Port-Cros, 181, allée du Castel Sainte-Claire - 83400 Hyères avec des bureaux sur les îles de Porquerolles et de Port-Cros

Présentation du Parc national

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros, Porquerolles, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix-Valmer) ; Le parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents permanents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à

l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix-Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

Présentation du service

L'unité territoriale des îles d'or a pour mission de préserver et de gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés en cœur de parc sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles. Les cœurs de parc englobent les espaces terrestres de l'île de Port-Cros et les espaces naturels de l'île de Porquerolles, ainsi qu'une ceinture maritime de 600 m autour des îles. Les îles comportent des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elles subissent des usages professionnels et des activités de loisirs très variées et saisonnières qui peuvent impacter son intégrité.

Sur l'île de Port-Cros, se situe un port de plaisance et commercial très actif en été et dont la gestion est confiée au Parc national par l'État.

L'insularité marquée de ce territoire reste une contrainte forte du fonctionnement du Parc national sur les îles.

L'Unité Territoriale (UT) des Îles d'Or a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de surveillance par exemple)

L'unité territoriale a été fondée sur le principe d'une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers destinée à valoriser au mieux l'expression des compétences des agents et l'optimisation des actions de l'établissement en lien étroit et permanent avec les services du siège. Le port et sa gestion sont également placés sous la responsabilité du/de la chef/fe de l'unité territoriale. Le/la chef/fe de l'unité territoriale, sous l'autorité du directeur de l'établissement sera secondé par un adjoint placé dans chacune des îles et par un responsable du fonctionnement portuaire. Un secrétariat commun à temps partiel est mis en place.

Principales missions

Le/la chef/fe de l'unité territoriale est placé (e) sous la responsabilité hiérarchique de la direction représentée par le directeur adjoint de l'établissement, basé à Hyères, qui précise sa feuille de route et veille à la mise à disposition des moyens nécessaires à l'activité de l'UTID.

Il conduira les missions suivantes :

1) fonction managériale :

La personne recrutée assure un lien étroit et permanent avec le secrétaire général qu'elle devra régulièrement rencontrer et au moins deux fois par an, les chefs de services et de pôles du parc. Elle garantit les liens opérationnels entre les agents placés sous sa responsabilité et les autres agents du parc national.

En s'appuyant sur ses adjoints et sur le responsable portuaire, elle assure le management des équipes de l'unité territoriale placés à Port-Cros et à Porquerolles : 4 agents inspecteurs de l'environnement sur le secteur de Port-Cros, 8 agents inspecteurs de l'environnement sur le secteur de Porquerolles et 2 agents dédiés au port de Port-Cros. Elle veille au renforcement des équipes par le recrutement d'emplois saisonniers. Elle encadre le secrétariat de l'unité territoriale. A ce titre elle veille à une planification optimale de la présence des compétences nécessaires sur les îles (élaboration et suivi des plannings). Elle organise des réunions régulières entre les agents sur chacune des îles et occasionnelles entre les agents des îles. Elle propose à la direction d'assister à certaines d'entre elles.

Elle prépare et suit l'exécution du budget de l'unité territoriale, en lien avec le pôle finances du secrétariat général.

Elle remet à la direction les comptes rendus réguliers d'activité de l'unité territoriale et des comptes rendus des réunions de l'Unité Territoriale (UT).

Elle participe aux réunions du comité de direction de l'établissement et aux instances pour lesquelles elle sera invitée.

Elle veille au respect des mesures prévues par la réglementation et par la charte du territoire.

2- Organisation et réalisation des missions de surveillance et de police de l'environnement en mer et à terre :

La personne recrutée veille à la planification et participe aux tournées de surveillance et de police de l'environnement sur terre et en mer, pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions ..). Dans ce cadre elle veille à l'application rigoureuse des règlements de sécurité lié à la police d'une part et aux activités à risque d'autre part (navigation, plongée, cordistes...)

3- Participation aux missions scientifiques :

La personne recrutée contribue aux travaux du service connaissance pour la gestion de la biodiversité en coordonnant les opérations avec les référents thématiques et veille au reporting selon les protocoles requis.

Elle soutient l'organisation des missions scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin pour lesquelles elle veille à la mise à disposition des moyens nécessaires et auxquelles il peut participer.

Lorsque nécessaire, elle participe au conseil scientifique du Parc et peut contribuer à certaines publications.

4- Intervention sur le patrimoine naturel :

En lien avec les services du siège du Parc national, la personne recrutée contribue à des opérations de préservation des habitats terrestres, littoraux et maritimes par des aménagements ou des interventions plus ponctuelles (régulation des espèces envahissantes, mise en œuvre du plan de gestion de la réserve intégrale de Bagaud, travaux légers de mise en défens...)

5- Accueil des visiteurs et des partenaires :

Lorsque cela est nécessaire, la personne recrutée veille à la bonne mutualisation de son équipe avec celle chargée de la fonction accueil à la « Maison du Parc », en lien avec le service accueil du Parc national.

Elle contribue activement à l'accueil des partenaires institutionnels et à l'accompagnement des médias.

Elle veille à faire prospérer des relations constructives entre ses équipes, les habitants des îles et leurs représentants et les associations partenaires.

6- Gestion portuaire et de la ZMEL :

La personne recrutée garantit un lien permanent et efficient entre l'équipe portuaire et la direction de l'établissement. Elle s'assure que les moyens nécessaires au fonctionnement portuaire et de la ZMEL, permettent d'accueillir les plaisanciers dans des conditions de sécurité et de bienveillance. Elle garantit aux régisseurs du port de pouvoir effectuer leurs missions en toute sérénité.

7 -Sûreté et Secours

La personne recrutée s'assure du respect des compétences respectives des agents et des services en matière de sûreté et de secours aux personnes et en matière de lutte contre l'incendie (SDIS, médecin, SAMU, CROSSMED, gendarmerie maritime et nationale, police municipale...). Elle veille au bon fonctionnement du poste de secours de niveau PS1.

Enjeux et dossiers principaux du poste :

Maintenir une action de préservation de l'environnement dans un esprit de gestion durable. Afficher l'autorité de l'État dans des milieux insulaires isolés et comportant des acteurs économiques et des habitants permanents. Accueillir les visiteurs dans un esprit de découverte des îles et de bienveillance ; contribuer à la résorption des conflits d'usage et à faire prospérer un climat serein d'échanges .

Les missions pourront évoluer selon les besoins de l'établissement.

Qualifications requises :

Connaissances techniques :

- Textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation et de la pêche en mer et du code du travail
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines
- Un commissionnement police de l'environnement constitue un atout de recrutement.

Compétences transverses (conduite de projet, management, animation d'équipes...) :

- Animer une équipe
- Évaluer la charge de travail pour planifier les tâches
- Contrôler et faire le bilan des missions
- Déléguer des responsabilités, des tâches
- Gérer les ressources humaines (formations, recrutement des stagiaires et contractuels)
- Savoir faire pour assurer l'interface entre la direction, les services du siège, les équipes insulaires et les résidents
- Savoir rendre compte et décider en situation de crise
- Recruter les personnels saisonniers
- Former et encadrer les stagiaires
- Participer à l'élaboration du plan de formation

Savoir-faire :

- Savoir piloter les embarcations
- Pratiquer la plongée sous-marine et si possible être classé IB
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Savoir évaluer les besoins financiers en matière d'investissement et de fonctionnement
- Être capable d'exécuter le budget octroyé
- Connaître les principaux outils de bureautique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Participer aux actions de secours aux personnes à terre et en mer (formation de secourisme)
- Capacités de rédaction et de synthèse

Qualités relationnelles :

Capacité à rester souple et à l'écoute de tout type d'interlocuteur tout en affirmant clairement et calmement ses positions (assertivité)

Être capable de s'exprimer en public

Être à l'écoute des agents tout en affirmant son autorité hiérarchique
Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...)

Résistance au stress et à l'isolement induit par l'insularité

Conditions particulières d'exercice :

Bureau au siège et également sur les 2 secteurs (Ile de Porquerolles et Port-Cros) avec matériel informatique, embarcations, véhicules, matériel de plongée, véhicule d'attaque de feu naissant. Carte abonnement annuel navettes maritimes.

Logements de passage pour les séjours sur les îles.

Cycle de travail hebdomadaire : 5 jours par semaine, nombreux WE

Nombreux déplacements sur les îles, difficultés des déplacements en hiver par manque de liaisons maritimes. Forte présence insulaire nécessaire.

Modalités de recrutement :

Les candidatures sont à adresser (CV et une lettre de motivation accompagnés du dernier arrêté d'élevation d'échelon) à : pole-rh@portcros-parcnational.fr précisant dans l'objet : «recrutement pour le poste de **Chef/fe de l'unité territoriale des îles d'or** »

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes- rendus d'entretiens professionnels et une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

Date limite de candidature :

15 décembre 2023

Contacts :

Renseignements concernant les démarches administratives : Mme Aurélia Goffe, responsable du pôle ressources humaines : 04 94 12 82 39